

N°22-02-007

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 2 février à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 26 janvier 2022.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. ; POULAIN P. ; COFFIN H. ; COCQUEREL M. ; DELRUE J. (reçoit pouvoir de ML BERQUEZ) ; WESTENHOEFFER V. (reçoit pouvoir de D. FOURNIER) ; LEROY M. ; LEROY I. ; ROLLAND P. ; MORVILLE C. ; TAVERNE M.H. ; MERLO S.

Messieurs PRUVOST M. ; ALLOUCHERY J.M. ; PRUVOST J.P. ; LECAILLE S. ; DENECQUE J.F. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; SENECAT D. ; DOMMANGET A. ; LAVOGEZ S. ; POURCHEL L. ; CAUX P. (reçoit pouvoir de J. DELATTRE) ; OBERT O. ; DUFOUR O. ; CLABAUT A. ; COLIN G. ; PRINGAULT G. ; WILQUIN G. ; COYOT J.C. ; BRUSSELLE D. ; CORDIER A. (reçoit pouvoir de F. FAUVIAUX) ; AMMEUX C. ; WACQUET P. ; LEFEBVRE S. ; MERLO O. ; DELANNOY J. (reçoit pouvoir de S. FOUACHE-DELBECQ) ; WYCKAERT G. ; BEE D. (reçoit pouvoir de JM CROQUELOIS).

Absents excusés :

Mesdames BERQUEZ M.L. (donne pouvoir à J. DELRUE) ; FOUACHE-DELBECQ S. (donne pouvoir à J. DELANNOY)

Messieurs DELATTRE J. (donne pouvoir à P. CAUX) ; FAUVIAUX F. (donne pouvoir à A. CORDIER) ; CROQUELOIS J.M. (donne pouvoir à D. BEE) ; FOURNIER D. (donne pouvoir à V. WESTENHOEFFER) ; BACQUET J. ; TELLIER C.

Absents :

Monsieur MONBAILLY V.

Monsieur Gérard COLIN est élu secrétaire.

**OBJET : FINANCES – BUDGET GENERAL – OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT
POUR 2022**

Rapporteur : Didier BEE

L'article L 1612-1 du CGCT stipule que "*jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*"

Montant budgétisé - Dépenses d'investissement 2021 : 10 736 600 €

Conformément aux textes applicables, le conseil communautaire peut faire application de cet article à hauteur de 2 684 415 € (25%)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Opération 137-411 Salle des sports – 10 000 €

Opération 101 – 2031-4131 – Etude vidéosurveillance centre aquatique 1 600 €

Opération 101- 2051 – Site internet CCPL 17 000 €

Opération 101-2112-414 – Parking terrain synthétique 1 700 €

Opération 101-2112-95 – Parking office de tourisme 1 400 €
Opération 101- 21318-4131 – Vitrages Centre aquatique 2 400 €
Opération 101- 21318-020 – Vitrages CCPL 3 000 €
Opération 101 – 2158 -83 – Achat d'un container 14 000 €
Opération 101- 2183- 910 – Matériel informatique et de bureau 19 000 €
Opération 101-2183-020 Matériel informatique et de bureau 5000 €
Opération 101- 2188- 4131 – Vidéosurveillance centre aquatique 5 000 €
Opération 101- 2188- 414 – Buts 1 300 €
Opération 101 – 2188-0201 – Equipements divers CCPL (stores – poubelles...) 10 000 €
Opération 101-2188-812 – Bacs, containers et autres 20 000 €
Opération 143 – 2138 – Stations mobilité : 60 000 €
Opération 143 – 2152 – Totem stations mobilité : 13 200 €
Opération 144 -238 – Avances sur marchés maison de la santé 18 000 €
Sans opération : 20421-90 – Aides aux commerces 40 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **DECIDE** d'accepter ces propositions dans les conditions exposées ci-dessus.

Pour extrait conforme.
Le Président,



2